

DEPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 11 avril 2023**

---

<b>Membres en exercice : 15</b>	Date de la convocation : 05/04/2023 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 11 avril 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
<b>Présents : 13</b>	
<b>Représentés : 2</b>	<b>Présents :</b> Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE
<b>Votants : 15</b>	<b>Représentés :</b> Didier GAYA par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE par Francis JAMMES
	<b>Excusés :</b>
	<b>Absents :</b>
<b>Secrétaire de séance :</b>	Sandie CASSAN

---

Fait et délibéré le 11 avril 2023  
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 12 avril 2023

**Objet : LOTISSEMENT LES PRES DE LASCOL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Madame la Maire présente le budget primitif 2023 du lotissement les Prés de Lascol qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- section de fonctionnement à la somme de 275 004,41 €
- section d'investissement à la somme de 349 123,09 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2023 du lotissement les Prés de Lascol au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*